

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Février 2020**

OBJET : Convention d'occupation avec l'association DACOR pour l'occupation de locaux situés dans la Maison Départementale de Provence de la Jeunesse et des Sports, sise 8, rue du Château de l'Horloge, à Aix-en-Provence (13100).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'autoriser la passation d'une convention d'occupation entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'association DACOR (Développement des Apprentissages des Compétences et des Réalisations) portant sur des locaux situés dans la Maison de Provence de la Jeunesse et des Sports d'Aix-en-Provence sise, 8 rue du Château de l'Horloge, 13090 Aix-en-Provence ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer cette convention d'occupation dont le projet est joint au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**